

L'honorable représentant de Spadina et un ou deux de ses collègues qui ont osé prendre la parole ont dit que la mesure allait améliorer l'application de la loi des pensions et qu'il serait beaucoup plus facile de faire relever les traitements s'il ne fallait pas s'adresser au Parlement, car on pourrait procéder beaucoup plus rapidement de cette façon. Il n'y aura pas de chichi à ce sujet, a-t-on dit; les choses en finiront là. Nous pourrons ensuite consacrer notre temps à d'autres questions.

Tout ce qu'ils avaient à dire à propos de changements était qu'on pourrait procéder plus rapidement du point de vue administratif. De fait c'était à peu près leur seul argument. Rien autre chose ne pouvait motiver cette attitude. J'ai bien hâte d'entendre ce que le ministre des Affaires des anciens combattant aura à dire ce soir pour motiver ces changements. Je voudrais aussi que l'honorable représentant de Spadina nous dise comment il peut motiver ce changement. Que les autres députés se lèvent et répètent à la Chambre ce qu'ils disent dans les corridors au sujet de ce changement. Qu'ils le motivent ici; qu'ils expliquent à la Chambre pourquoi on devrait enlever au Parlement le droit d'établir le traitement des commissaires des pensions.

L'hon. M. Abbott: Eh bien, procédons de nouveau à la mise aux enchères!

M. Green: Oh, le ministre des Finances croit que c'est drôle.

L'hon. M. Abbott: Non, j'ai simplement dit: "Procédons de nouveau à la mise aux enchères!"

M. Green: Laissons faire la mise aux enchères. Plus d'un million d'anciens combattants canadiens ne trouvent pas la chose bien drôle.

L'hon. M. Abbott: Nous devons être aussi équitables envers les contribuables qu'envers les anciens combattants.

M. Harkness: Cela n'a rien à voir aux contribuables.

M. Green: Voici ce que je propose: Que le premier ministre laisse les membres de son parti voter comme ils l'entendent. Qu'il dise à la Chambre que la vie de son gouvernement n'est pas en jeu et qu'il permette aux députés libéraux de voter comme ils le jugent à propos. Il m'intéresserait grandement de voir comment ils voteraient, si le premier ministre agissait ainsi. Il n'y a aucune raison d'imposer la discipline de parti dans un cas de ce genre.

Il n'y a qu'une raison d'effectuer cette modification. C'est qu'on se propose de relever les traitements des membres de la Commis-

sion des pensions et que le Gouvernement ne veut pas faire plus de bruit qu'il ne faut autour de cette question. Il veut pouvoir relever ces traitements, une fois que les députés qui participent à la présente session auront réintégré leurs foyers. Il sera impossible alors de débattre la question, tant que la Chambre ne se sera pas réunie de nouveau à l'automne ou l'an prochain. A la vérité, il ne pourra en être question tant que nous ne serons pas saisis des crédits du ministère des Affaires des anciens combattants dans un an d'ici. Nous nous trouverons alors devant un fait accompli. Il n'y aura aucun moyen d'effectuer un changement. Il sera inutile d'en parler. Les traitements auront été relevés; on aura passé outre au Parlement.

Voilà, à mon avis, le motif du changement apporté par le Cabinet au projet de loi. Et qu'on me permette de dire en terminant que cette modification n'a aucune espèce d'utilité pour les anciens combattants du Canada. On se trouve à inscrire ici une disposition à la loi des pensions qui ne comporte aucun avantage pour le moindre des anciens combattants de notre pays. Elle n'est destinée qu'à avantager le Gouvernement et les membres de la commission des pensions. Cette modification aura pour effet de diminuer la confiance qu'ont nos ex-militaires en cet organisme. C'est le seul résultat qu'on puisse en attendre. Cela diminue en outre la liberté d'action de la commission. Le ministre de la Justice n'aurait pas plus raison de nous présenter à la Chambre une disposition aux termes de laquelle les traitements des juges seraient désormais fixés par décret du conseil, qu'on a raison, en ce moment, de nous saisir de cette disposition concernant les membres de la commission des pensions.

M. Knowles: N'allez pas donner ces idées-là!

M. Harkness: C'est ce qui va se passer ensuite.

M. Green: Le ministre de la Justice peut n'être pas très malin, mais il n'est pas si bête que ça.

L'hon. M. Abbott: Mais moi j'en connais d'autres aussi, qui sont aussi bêtes; pas vous?

M. Bennett: Vous devriez être bon juge.

M. Green: Je ne vise pas dans cette déclaration le ministre des Affaires des anciens combattants.

L'hon. M. Abbott: Parlez en votre propre nom, John!

M. Green: Enfin, ce changement réduit les pouvoirs du Parlement et de ce fait est entièrement répréhensible. J'espère que le premier ministre et les autres membres du cabinet examineront de nouveau la question